
Rapport du comité paritaire central sur les besoins particuliers (CPCBP)
Rencontre du 10 février 2026

Plans de répartition des services

Le comité poursuit ses discussions avec les quatre écoles qui avaient rejeté leur plan de répartition des services à l'automne dernier. Selon notre entente locale, les plans initiaux ou modifiés sont alors soumis au CPCBP pour décision finale.

Le comité communiquera prochainement avec les écoles visées pour les informer des résultats à la suite de nos discussions.

Planification des ressources disponibles pour 2026-2027

Un nombre d'annexes de notre entente provinciale prévoit pour la formation des groupes au secteur des jeunes. Cette année, le comité s'est entendu pour entamer l'examen de ces groupes beaucoup plus tôt que par le passé. Nous souhaitons que cela mène à une recommandation du comité d'ici mi-avril. Ceci permettrait aux écoles de recevoir la confirmation de ces allocations pour la planification de leur organisation scolaire habituelle pour 2026-2027, et aurait pour effet d'éviter un stress non nécessaire aux enseignantes et enseignants en attente de la déclaration d'excès du personnel enseignant.

Application rétroactive de la compensation pour les classes en dépassement

Le SEP et la commission scolaire sont toujours en désaccord sur un sujet spécifique, mais important, notamment l'interprétation de la façon de verser la compensation pour les classes en dépassement lorsqu'un nouveau code est la cause du dépassement du maximum d'un groupe. La commission scolaire affirme que le versement de la compensation pour les classes en dépassement est enclenché seulement une fois le code confirmé mais n'a aucun effet rétroactif. Le SEP, de son côté, estime que le versement devrait être rétroactif à la date à laquelle l'élève a joint le groupe dans l'année scolaire, pourvu que l'enseignante ou l'enseignant ait pleinement participé au processus décrit à l'article 8-9.00 de notre entente provinciale.

Étant donné ce désaccord quant à l'interprétation, le SEP procédera à l'évaluation des cas avec nos conseillers syndicaux de l'APEQ.

Soumis par
Matt Wilson